

DECRET N° 90-160 du 16 Juillet 1990

abrogeant les dispositions du Décret N°88-41
du 23 Janvier 1988 en ce qui concerne M. Michel
Kouagou M'PO M'BIMA, Agent Comptable de
l'Office des Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,

VU l'ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance
N°77-32 du 9 septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977
de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre,

VU le décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de
Transition,

VU le décret N° 89- 56 du 25 Avril 1989 portant approbation des statuts de
l'Office des Postes et Télécommunications,

VU le décret N°88-4 du 23 Janvier 1988 portant nomination de Directeurs Généraux
et de Directeurs dans certains Ministères,

SUR rapport du Ministre de l'Information et des Communications,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Mai 1990,

D E C R E T E :

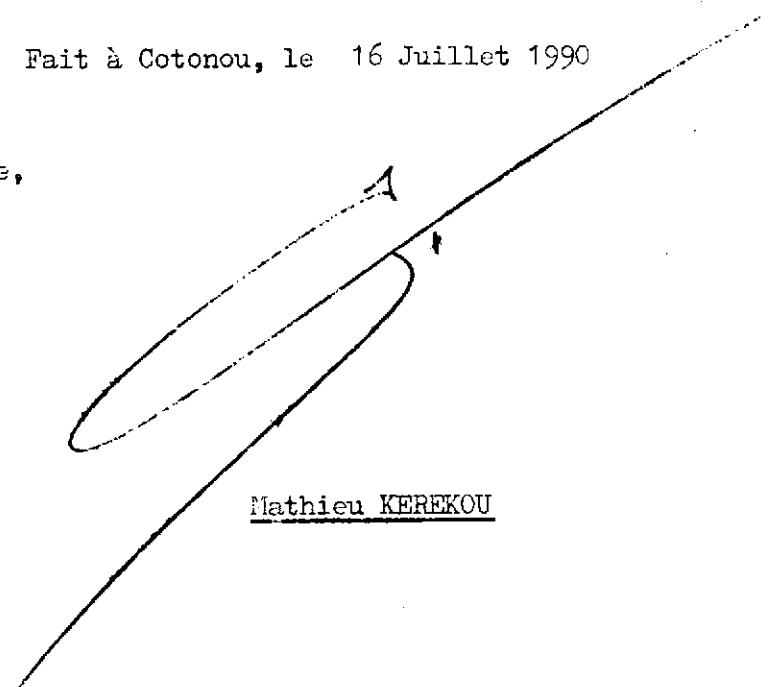
Article 1er. - Les dispositions du décret N°88-41 du 23 Janvier 1988 susvisé
sont abrogées en ce qui concerne M. Michel Kouagou M'PO M'BIMA, Agent Comptable de
l'Office des Postes et Télécommunications.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

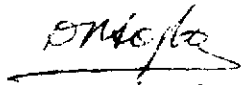
Fait à Cotonou, le 16 Juillet 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre de l'Information
et des Communications,



TCHICHI Toussaint

Ampliatiions : PR 4 PM 4 SGG 4 MIC 4 HCR 4 Autres Ministères 11 DB-DSDV-DI-
DTCP-DIDCF 10 DLC-INSAE-BCP 3 DCCT-GCONB 2 ICE 3 BN-DAN-UNB 3 Intéressé 1
JORB 1.-